

Construction de l'échangeur Est sur l'autoroute A 36 - Interpellation de M. NACHIN, Conseiller Municipal

M. NACHIN : La première interpellation qui est à l'ordre du jour ne me paraît pas être, à mon avis, la plus importante des trois interpellations que je vais faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il fallait les classer dans un ordre différent, c'est vous-même qui avez mis le numéro 3, le numéro 4, le numéro 5. Je n'ai rien inventé, on prend donc le numéro 3.

M. NACHIN : Je voulais dire que ce qui me paraissait le plus important, c'était le débat sur le grand canal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'aura pas lieu.

M. NACHIN : Bien sûr il n'aura pas lieu, c'est évident ! Alors ma première interpellation concerne la construction de l'échangeur Est sur l'autoroute A 36. Je pense que tout le monde est au courant de cette demande faite déjà depuis longtemps. Vous avez tous le texte, que j'ai rédigé, sous les yeux, donc je demande à M. le Député-Maire s'il pense s'associer aux démarches qui sont faites par le Président GRUILLOT pour obtenir la réalisation de cet échangeur qui permettrait en particulier de réduire considérablement la circulation sur le boulevard Nord et dans la rue de Vesoul.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une question fort intéressante. C'est vrai que depuis longtemps nous suivons ce dossier qui est repris par le Président GRUILLOT, par le Député JACQUEMIN sur un tracé, sur un autre. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que lorsqu'on essaie de programmer des travaux de cette importance avec l'État, on bâtit ce qu'on appelle un plan sur 5 ans et dans le X^{ème} Plan, celui qui démarre en 1989, l'échangeur Est n'est pas prévu.

C'est vrai qu'on peut, dans un intérêt quelconque, pour les uns ou pour les autres en fonction d'échéances proches ou moins proches ramener dans un secteur un dossier qui est très loin dans ceux dont dispose l'autoroute. Peut-être que pour le XI^{ème} Plan dans 5 ans, on pourra essayer de voir s'il faut le faire à Pouligney, à Marchaux ou ailleurs. Mais si entre temps on souhaitait faire mettre des crédits de l'État, de la Région, du Département et de la Ville dans un échangeur Est, c'est au détriment de ce qui est programmé dans le X^{ème} Plan. L'État ne va pas rajouter, puisque l'intérêt de l'État lorsqu'il fait un plan, c'est de dire «je vais mettre telle enveloppe». Nous avons obtenu, multiplié l'enveloppe des routes par 4 ou 5 pour ce X^{ème} Plan. Nous sommes déjà relativement bien servis dans ce X^{ème} Plan. Je pense qu'on peut étudier cette question mais il faut réfléchir un peu plus loin et bien se dire que ce n'est pas une réalisation qui se fera dans ce plan qui est indiqué, qui est construit, adopté par l'ensemble des collectivités qui participent au plan.

Voilà simplement ce que je veux ajouter. Sinon je m'associe à toutes les démarches qui sont faites dans l'intérêt des Bisontins, étant émises les réserves que je viens d'indiquer car ce n'est pas la peine de bâtir des plans si, dès le lendemain de la signature, on dit : il faut y rajouter ceci, il faut y rajouter cela, sauf si vraiment il y a urgence.

M. NACHIN : Ce que je demandais dans mon interpellation, c'est que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet et, dans le cas de réponse positive, nous donne mandat pour vous associer aux démarches entreprises par le Président GRUILLOT.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas le sens d'une interpellation que de demander un vote au Conseil Municipal. C'est un dialogue entre le Conseiller Municipal et le Maire.

Dont acte.